



Niederanven, le **06 FEV. 2026**

AVIS

L'adaptation du règlement concernant la promotion du bénévolat et de la vie associative a été votée par le conseil communal en sa séance du 30 janvier 2026.

La délibération y relative est à la disposition du public à la maison communale.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,

Fréd TERNES

le secrétaire,

Bob SCHOLTES

